Contrat de Saillie • Saison de Monte 2025

J'HERALDIK D'AURY

Insémination Artificielle Congelée

Réservé administration

VENDEUR

CCE Stallions
Le Graffard • 72800 Savigné Sous le Lude
+33 9 52 60 59 64
cce.stallions@gmail.com • www.thomas-carlile.com

ACHETEUR

NOM Prénom			
Adresse			
CP + Ville			
Tel		Mail	

JUMENT

Nom		N° SIRE			
Née le		Race		Robe	
Père		Mère			

CENTRE IA

Haras		**Date souhaitée de livraison des doses**	_____/_____/2025
Adresse			
CP + Ville			
Responsable		Tel	

CONDITIONS DE VENTE

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

Envoi semence	135€ TTC
Réservation	264€ TTC
Solde au PV	475€ TTC

Réservé administration

Les règlements peuvent s'effectuer par :

- Chèques à l'ordre de « CCE Stallions »
- Virement bancaire : CCE Stallions **IBAN** FR76 1790 6001 1296 4005 6895 010 **BIC** AGRIFRPP879

Le prix de saillie comprend le prix de 12 paillettes de semence congelée dans la limite des stocks disponibles. Toute dose supplémentaire sera facturée au tarif de 160€ TTC la dose de 6 paillettes ainsi que son acheminement.
L'Acheteur prend à sa charge les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, et d'analyses éventuelles.
L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les saillies en IAC et ne pourra en aucun cas tenir le Vendeur responsable des dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur. Ce dernier passera avec le centre d'insémination une convention d'hébergement distincte.
La semence congelée ne sera envoyée qu'après réception du présent contrat, du règlement de l'expédition, de la réservation de saillie soit 399€ TTC ainsi que du chèque de caution correspondant au solde Poulain Vivant. Le Vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de la semence par une entreprise de transport. Les paillettes non utilisées en fin de saison devront être retournées à Eurogen (ZA de Blactot – 50500 Carentan).
Une carte de saillie sera transférée au centre d'insémination cité ci-dessus après réception du contrat de saillie et paiement complet de l'envoi des paillettes et de la réservation de saillie. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés à l'Acheteur après réception et encaissement du solde de saillie lorsque la condition ci-dessus aura été réalisée.
Le présent contrat est valable pour **un seul et unique poulain**. En cas de transfert d'embryons, l'Acheteur s'engage à informer le vendeur du nombre d'embryons réimplantés dans des mères porteuses et l'Acheteur **devra régler un solde de saillie** (soit 475€ TTC) **par poulain né**. ***Contrat de saillie non valable pour l'ICSI ni pour une saillie à l'étranger.***

Fait en **deux** exemplaires à _____, le _____/_____/_____

Le Vendeur, **L'Acheteur** *(précédée de la mention « Lu et approuvé »)*